

LA MUNICIPALITE

AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ

**PREAVIS No 15/2008**

**relatif aux comptes 2007  
du Fonds Culturel Riviera**

Date pour la séance de commission intercommunale de gestion :

le mardi 29 avril 2008 à 18h15, à Blonay

St-Légier-La Chiésaz, le 21 avril 2008

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

### 1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption les comptes 2007 du Fonds culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

Rappelons que le budget et les comptes du fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5<sup>ème</sup> des communes partenaires (8 sur 10).

### 2. Cadre général

Le Fonds culturel Riviera, entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entré en vigueur le 9 juillet 2003 et regroupe les dix communes de la Riviera.

Elle est gérée par un conseil administratif, formé de délégués des dix municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du Fonds culturel Riviera sont soumis au contrôle de l'Etat.

### 3. Comptes 2007

Le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes. Lors de la précédente législature, le montant était bloqué à CHF 48.-/habitant.

Selon l'art. 18 de la convention en vigueur, le montant peut être réévalué d'année en année à partir de cette nouvelle législature, et ce, dans une fourchette de CHF 45.- à CHF 50.- par habitant. Pour 2007 la contribution des communes à CHF 48.-/habitant a été maintenue.

Sur la base de la population au 31 décembre 2006, les revenus pour 2007 se sont élevés à CHF 3'387'168.-.

Conformément à l'art. 5 de la convention, il est de compétence du conseil administratif du fonds d'attribuer les subventions annuelles aux institutions bénéficiaires, dans le cadre du budget adopté par les conseils communaux. Le montant global de ces subventions pour 2007 s'est élevé à CHF 3'338'057.75, du fait de l'intégration au fonds de 5 nouvelles institutions et de la révision des montants octroyés aux institutions déjà bénéficiaires du fonds.

Par ailleurs, rappelons que le conseil administratif a la compétence de proposer aux municipalités d'apporter un soutien ponctuel à un projet d'intérêt régional, dans le cadre des disponibilités financières. L'unanimité des municipalités est alors requise, en application de l'art. 14 de la convention. En 2007, il a été fait usage de cette possibilité à six reprises, à savoir pour Live in Vevey (5<sup>e</sup> anniversaire), Orchestre de Ribaupierre (90<sup>e</sup> anniversaire), Association de la Ferme Menthée (15<sup>e</sup> anniversaire), Ensemble Couleur Vocale (création spéciale de M. Hostettler), Rencontre Internationale d'Orgue de La Tour (300<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Dietrich Buxtehude / rénovation de l'orgue de La Tour-de-Peilz), 26<sup>e</sup> Fête cantonale des musiques vaudoises 2008. Le montant total des soutiens ponctuels s'élève à CHF 58'000.-.

De plus, dans le cadre des réflexions relatives à l'amélioration de l'Agenda régional, un site internet [www.agendariviera.ch](http://www.agendariviera.ch) a été créé et mis en ligne courant 2007, destiné exclusivement à la saisie d'informations (annonces des manifestations par les organisateurs). Le coût de la réalisation de ce site s'est élevé à CHF 8'445.90, soit en dessous du montant de CHF 15'000.- qui avait été provisionné dans le cadre du budget 2007.

A ces montants, s'ajoutent les charges relatives à l'administration, à la coordination et à la gestion du fonds, prestations effectuées par le Service des affaires intercommunales et dont le montant facturé s'élève à CHF 27'000.-. Il s'agit d'un montant forfaitaire.

Les comptes 2007 font donc apparaître un total de charges de CHF 3'423'057.75, pour un total de revenus de CHF 3'427'168.-. Le solde disponible au 31 décembre 2007 est de CHF 4'110.25. Compte tenu de ce faible montant à répartir entre les 10 communes, il est proposé de l'affecter directement aux soutiens ponctuels pour 2008.

#### 4. Conclusions

Vu ce qui précède ainsi que le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

⇒ Adopter les comptes 2007 du Fonds culturel Riviera.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

J. de Gautard

J. Steiner

Annexes : Rapport d'activités 2006 du Fonds culturel Riviera  
Comptes 2006 du Fonds culturel Riviera

Municipal délégué : M. de Gautard, Syndic

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007

### HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Le Fonds intercommunal de soutien à l'Auditorium Stravinski et à la Fondation des Arts et Spectacles de Vevey a été créé en 1994 par convention entre les dix municipalités du district.

Conventionnellement, il avait pour but le soutien aux activités artistiques des deux institutions les plus représentatives des activités culturelles régionales, soit l'Auditorium Stravinski et la Fondation des Arts et Spectacles.

Dès 1994, la question de l'extension du Fonds intercommunal a été discutée au sein des municipalités et, en 2000, l'assemblée générale du Fonds intercommunal a chargé son comité de gestion d'étudier des propositions concrètes allant dans ce sens. Après avoir auditionné plusieurs institutions de portée régionale susceptibles d'intégrer le fonds et étudié différentes variantes financières, celui-ci a fait une proposition d'extension comprenant 11 institutions, avec une contribution annuelle des communes portée à Fr. 48.- par habitant.

Ces principes ont été approuvés par l'ensemble des conseils communaux à fin 2001.

L'entente intercommunale "Fonds culturel Riviera" est entrée en vigueur, suite à son adoption par les dix conseils communaux du district, fin 2002, et par l'approbation par le Conseil d'Etat le 9 juillet 2003.

En 2007, il a été décidé d'élargir le nombre d'institutions subventionnées par le fonds à 16, tout en maintenant le montant de la contribution des communes à Fr. 48.- par habitant.

Le but du fonds est de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera.

Les organes du fonds, élus pour la durée d'une législature sont :

- le conseil administratif (CA), composé d'un délégué pour chacune des dix municipalités,
- le bureau exécutif (BE), formé de trois membres désignés parmi ceux du CA,
- la commission intercommunale de gestion, composée de délégués choisis parmi les membres de chacun des dix conseils communaux du district.

Selon l'art. 4 de l'entente intercommunale, les membres du CA sont désignés par leur municipalité, pour la durée d'une législature, et la présidence assurée par tournus alphabétique pour une législature.

Pour la durée de la présente législature, le CA est présidé par Mme Ursula Bucher, conseillère municipale à Corsier. Le secrétariat et la gestion sont assurés par le Service des affaires intercommunales (SAI).

Le CA décide, sur proposition du BE, d'attribuer des subventions annuelles et a la faculté de proposer aux municipalités un éventuel soutien ponctuel à un projet d'intérêt régional. Il a en outre pour mission de dresser et de tenir à jour la liste des institutions bénéficiaires.

Le BE assure le lien avec les institutions bénéficiaires, examine leur demande de subvention ainsi que leur rapport annuel respectifs et s'assure de la bonne utilisation des montants versés. Il est composé de Mme Ursula Bucher, présidente du fonds, de Mme Madeleine Burnier, conseillère municipale à Vevey et de M. Laurent Wehrli, conseiller municipal à Montreux.

Quant à la commission intercommunale de gestion, à l'instar d'une commission de gestion communale, son rôle est de contrôler la gestion du fonds pour l'exercice écoulé, de prendre connaissance du rapport de gestion du CA et d'examiner le budget de l'exercice à venir.

## **ACTIVITES 2007**

Au cours de l'année 2007, le CA a tenu 3 séances et le BE s'est, quant à lui, réuni à 5 reprises. Les activités du BE et du CA ont été les suivantes : élaboration des comptes 2006 et du budget 2008, traitement des demandes de soutien ponctuel, supervision de la mise en place du site internet de l'Agenda Riviera, suivi et contacts avec les institutions bénéficiaires du fonds.

### Institutions bénéficiaires

L'année 2007 a été marquée par l'intégration de 5 nouvelles institutions au sein du Fonds culturel Riviera. Relevons, à cet égard, que ces institutions ont su répondre totalement aux exigences du fonds, notamment quant au contenu et à la qualité des documents transmis et au respect des délais.

L'accueil de ces nouvelles institutions a incité le BE à organiser une séance d'information et d'échanges, comme ce fut le cas en 2004, regroupant l'ensemble des institutions bénéficiaires du fonds, les membres du CA et les membres de la commission intercommunale de gestion. Cette rencontre s'est déroulée en mars à la Maison Visinand et a été fort appréciée par les participants, qui ont pu ainsi se rendre compte de la diversité et de la qualité des institutions culturelles soutenues par le Fonds culturel Riviera.

### Agenda Riviera

Pour rappel, la première édition de l'Agenda Riviera "nouvelle formule" est sortie en mars-avril 2006 ; le rythme de parution étant tous les deux mois, il y a donc eu 5 éditions en 2006 et 6 éditions en 2007. Les IRL sont mandatées pour l'impression, La Poste pour la distribution tout ménage, l'agence "Not so Noisy", dont le projet graphique a été retenu en 2006, poursuit son mandat pour la maquette de chaque numéro. MVT est toujours impliqué pour la base de données. La coordination et le suivi financier sont assurés par le délégué culturel de Vevey et le SAI.

L'année 2007 a vu la réalisation et la mise en service du site internet [www.agendariviera.ch](http://www.agendariviera.ch). Destiné exclusivement à la saisie des manifestations culturelles, il a pour but de faciliter la récolte et le traitement de l'information. Sur proposition de l'agence de graphisme « Not so Noisy », la réalisation du site internet a été confiée à l'agence STILLS.CH ; sa mise en ligne fut effective en novembre 2007.

### Soutiens ponctuels

Comme déjà mentionné les années précédentes, de plus en plus d'institutions sollicitent le fonds dans le but d'obtenir un soutien ponctuel.

Ainsi, en 2007, le CA a procédé à l'examen de 19 demandes de soutien ponctuel. Sur la base d'un examen préalable effectué par le BE et des critères définis pour l'octroi d'un soutien ponctuel, 6 demandes ont fait l'objet d'un préavis positif de la part du CA (dont une pour 2008) et ont été soumises pour décision aux 10 municipalités du district, qui en ont accepté le principe et le montant. Il s'agit des institutions suivantes :

- Live in Vevey (5<sup>ème</sup> anniversaire)
- Orchestre de Ribaupierre (90<sup>ème</sup> anniversaire)
- Association de la ferme Menthée (15<sup>ème</sup> anniversaire)
- Ensemble Couleur Vocale (création spéciale de M. Hostettler)
- 26<sup>ème</sup> fête cantonale des musiques vaudoises (2008)
- Rencontre Internationale d'Orgue de la Tour (300<sup>ème</sup> anniversaire de la mort de Dietrich Buxtehude / rénovation de l'orgue de La Tour-de-Peilz).

Treize autres institutions ont vu leur demande de soutien ponctuel refusée, soit : Montreux Art Gallery (MAG), Chœur des jeunes de Corsier, Rivier'Arts 2007, Ballet Romand – Cendrillon, Arts et Lettres, Cie Prototype Status, P.S. Production, Ecole traditionnelle russe de piano, Théâtre ensemble Chantier Interdit, Association Maecenas, Chœur paroissial de Corsier et environs, Association les Concerts de la Côte et Association AlterEgo.

Compte tenu du nombre croissant de demandes de soutien ponctuel, de la diversité des projets proposés et de l'hétérogénéité des dossiers reçus, le fonds a souhaité développer l'aspect « information au public ». Un document d' « information à l'attention des requérants sollicitant un soutien ponctuel du Fonds culturel Riviera » a été mis en ligne sur le site internet du SAI ([www.sai-riviera.ch](http://www.sai-riviera.ch)). Le document, qui reprend, point par point, les modalités d'octroi d'un soutien ponctuel, doit permettre aux institutions de connaître les conditions cadres, de visualiser le contenu que l'on attend d'elles et la façon dont la demande est traitée.

### Budget 2008

Le budget 2008 a été construit sur la base du maintien des Fr. 48.- par habitant. Aucune modification n'est intervenue dans la liste des institutions bénéficiaires du fonds ; ainsi le soutien à l'Agenda Riviera, ainsi qu'aux 16 institutions subventionnées par le Fonds culturel Riviera en 2007 a donc été reconduit pour 2008.

### Commission intercommunale de gestion

Dite commission s'est réunie en mai pour le contrôle des comptes 2006 et en octobre pour l'examen du budget 2008, en présence de membres du CA.

Selon le tournus établi lors de sa première année de fonctionnement en 2003, et compte tenu du changement de législature courant 2006, les séances de la commission se sont déroulées de la manière suivante :

⇒ la séance de mai 2007 :

Présidence : Mme Martine Gagnebin-de-Bons, conseillère communale à La Tour-de-Peilz  
Rapporteur : Mme Valérie Wicht, conseillère communale à Veytaux

⇒ la séance d'octobre 2007 :

Présidence : Mme Liliane Burdet, conseillère communale à Blonay  
Rapporteur : Mme Georgette Morisod, conseillère communale à Montreux.

La commission intercommunale de gestion a recommandé l'adoption des comptes 2006 et du budget 2008 aux conseils communaux du district.

### Comptes 2007

Les comptes 2007 enregistrent des encaissements pour un peu plus de Fr. 3,4 millions (soit Fr. 48.- par habitant). Les montants octroyés aux 17 institutions bénéficiaires s'élèvent à environ Fr. 3,3 millions. En outre, le montant total accordé par le fonds aux soutiens ponctuels s'est élevé à Fr. 58'000.-, dont Fr. 30'000.- seront versés en 2008. Le solde disponible, dont le montant s'élève à Fr. 4'110.25 sera affecté aux soutiens ponctuels en 2008.

Vevey, le 18 avril 2008 CRO/GR/nc

# FONDS CULTUREL RIVIERA

## COMPTES 2007

Report au 1er janvier 2007

59'788.65

<b>ENCAISSEMENTS (fr. 48.-/hab)</b>	<i>Population au 31.12.2006</i>		
Blonay	5'392	258'816.00	
Chardonne	2'747	131'856.00	
Corseaux	2'078	99'744.00	
Corsier	3'125	150'000.00	
Jongny	1'403	67'344.00	
Montreux	23'170	1'112'160.00	
St-Légier	4'443	213'264.00	
La Tour-de-Peilz	10'478	502'944.00	
Vevey	16'927	812'496.00	
Veytaux	803	38'544.00	
<b>TOTAL ENCAISSEMENTS</b>	<b>70'566</b>	<b>3'387'168.00</b>	<b>3'446'956.65</b>
Provisions "Art Forum" et "Agenda Riviera"		<b>40'000.00</b>	<b>3'486'956.65</b>
Ristourne aux communes sur participation 2006			59'788.65 <b>3'427'168.00</b>

### DÉPENSES

#### Subventions aux institutions

Agenda Riviera	130'057.75
Art Forum	50'000.00
Association musées Riviera	70'000.00
Cinérive - La lanterne magique	8'000.00
Compagnie Nomades	90'000.00
Concours Clara Haskil	25'000.00
Espace Guinguette	10'000.00
Festival du Rire Montreux	70'000.00
Festival Images	120'000.00
Fondation des Arts & Spectacles	1'216'000.00
Fondation de la Saison culturelle	844'000.00
Montreux Choral Festival	50'000.00
Oriental Vevey	40'000.00
Semaine internationale de piano	10'000.00
Septembre Musical	190'000.00
Théâtre de poche de la Grenette	10'000.00
Théâtre Montreux-Riviera	405'000.00
<b>Total subventions</b>	<b>3'338'057.75</b>

#### Soutiens ponctuels

Live in Vevey (5 <sup>e</sup> anniversaire)	3'000.00
Orchestre de Ribaupierre	5'000.00
Association de la Ferme Menthée	10'000.00
Ensemble Couleur Vocale (réexamen)	5'000.00
Rencontre Internationale d'orgue de La Tour	5'000.00
Fête cantonale des musiques vaudoises (à verser en 2008)	30'000.00
<b>Total soutiens ponctuels</b>	<b>58'000.00</b>

Prestations SAI (forfait)	27'000.00
---------------------------	-----------

<b>TOTAL DÉPENSES ENGAGÉES</b>	<b>3'423'057.75</b>
--------------------------------	---------------------

<b>Solde affecté aux soutiens ponctuels 2008</b>	<b>4'110.25</b>
--	-----------------

Vevey, le 9 avril 2008